

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 10 mars 2011 relatif à la délimitation des bassins laitiers et à la désignation des préfets coordonnateurs de bassins laitiers

NOR : AGRT1101709A

Le Premier ministre,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R.* 654-114-1 et R. 654-111-2 ;

Vu l'avis du conseil spécialisé filières laitières de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) en date du 9 décembre 2010,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La délimitation géographique des bassins laitiers et le préfet coordonnateur de bassin laitier compétent pour chacun d'eux sont précisés en annexe au présent arrêté.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 10 mars 2011.

FRANÇOIS FILLON

A N N E X E

1. *Le bassin laitier Grand Ouest*

Délimitation géographique : région Bretagne et départements de la Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe.

Préfet coordonnateur : préfet de la région Bretagne.

2. *Le bassin laitier Normandie*

Délimitation géographique : régions Basse-Normandie et Haute-Normandie.

Préfet coordonnateur : préfet de la région Basse-Normandie.

3. *Le bassin laitier Nord-Picardie*

Délimitation géographique : régions Nord - Pas-de-Calais et Picardie et le département des Ardennes.

Préfet coordonnateur : préfet de la région Nord - Pas-de-Calais.

4. *Le bassin laitier Grand Est*

Délimitation géographique : les régions Alsace, Franche-Comté, Ile-de-France et Lorraine et les départements de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne, de la Marne et de l'Yonne.

Préfet coordonnateur : préfet de la région Lorraine.

5. *Le bassin laitier Sud-Est*

Délimitation géographique : les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes et le département de Saône-et-Loire.

Préfet coordonnateur : préfet de la région Rhône-Alpes.

6. *Le bassin laitier Sud-Ouest*

Délimitation géographique : les régions Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

Préfet coordonnateur : préfet de la région Midi-Pyrénées.

7. Le bassin laitier Auvergne-Limousin

Délimitation géographique : la région Auvergne et les départements de la Corrèze et de la Creuse.

Préfet coordonnateur : préfet de la région Auvergne.

8. Le bassin laitier Charentes-Poitou

Délimitation géographique : la région Poitou-Charentes et les départements de la Haute-Vienne et de la Vendée.

Préfet coordonnateur : préfet de la région Poitou-Charentes.

9. Le bassin laitier Centre

Délimitation géographique : la région Centre et le département de la Nièvre.

Préfet coordonnateur : préfet de la région Centre.